

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18106015

Moniteur du Commerce du Hainaut

- Dr. Jean Charlier -

Enoncé **27 JUIN 2018**

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0889 725 966**

Dénomination

(en entier) : **FRAMAX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Bienne 9 à 7120 Vellereille-les-Brayeux**

Objet de l'acte : Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale spéciale du 22 juin 2018, tenue au siège de la société.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité des voix et dans l'intérêt de la société, prend les décisions suivantes:

1. Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de gérant de la Société, Monsieur Maxime Vandenhende, domicilié à 7120 Estinnes, Rue de Bienne 9, avec effet à compter du 1er juillet 2018.

Sauf décision contraire de l'assemblée le mandat de gérant sera rémunéré.

2. Pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir à Monsieur Diego Gaspar et/ou Madame Cindy Torino, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Cindy Torino

Mandataire

Documents déposés:

- Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale spéciale du 22 juin 2018;
- Copie recto-verso de la carte d'identité du nouveau gérant;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).